



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, Brigitte Beuparlant, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance du 7 mai 2018, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**« Règlement relatif au traitement des élus municipaux »
portant le numéro 100-2018**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce 10 mai 2018.

Brigitte Beuparlant,
secrétaire-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Brigitte Beuparlant, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, résidant à Lanoraie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 10 h et 11 h, le 10 mai 2018, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 mai 2018.

Brigitte Beuparlant,
secrétaire-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe